



INFOS FLASH - UR09

Union Régionale d'Art Photographique Midi-Pyrénées

contact : presur09@federation-photo.fr

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé

Concours régional « Auteur, papier »

Samedi 14 mars 2026 à Albi

Cette journée est organisée par le club Albimage, hôte du concours, en collaboration avec François GALIN de l'URAPMIP, commissaire par intérim de ce concours.

Nous remercions le club Albimage et ses membres pour leur accueil et l'organisation de cette journée.

Lieu de la compétition :

Maison de quartier de Cantepau La fabrique – 50 Avenue Mirabeau – 81000 ALBI

Horaires de la journée : 9h – 17h environ

Définition.

Cette **compétition papier** est destinée à récompenser des ensembles de photographies. Cela signifie : continuité dans les images, soit au niveau de l'histoire, soit au niveau de la démarche, donnant ainsi une unité à l'ensemble.

1) Dispositions pratiques, conditions d'envoi.

Chaque Union Régionale dispose d'un quota attribué pour la compétition National 2, (correspondant à 1/3 des auteurs ayant présenté **une ou 2 séries**) au régional (arrondi au plus proche)

Aux Compétitions National 2, c'est l'œuvre présentée au Régional qui est présentée à cette compétition, la même saison. Chaque œuvre comportera 8 à 15 photos, une **16e étant réservée au texte joint à la série (format JPG) lors de l'inscription.**

L'auteur peut joindre un texte non obligatoire, anonyme, d'une dizaine de lignes (1000 caractères, espaces compris, maximum) pour présenter sa démarche. Ce texte sera montré à la fin de la série. Il doit être dans la même présentation et le même format que la photographie. À défaut de présentation identique aux photos, le texte ne sera pas présenté. Le texte ne doit pas donner de titre aux photos de la série et il n'est pas autorisé de photo titre. Ce document texte ne devra pas recevoir l'étiquette 1 avec le code barre qui doit impérativement être collée sur la première photo de la série. Lors de l'inscription, ce texte sera mis en dernier. Pour 15 images ce sera la 16e.

Lors de la compétition, le commissaire donne au jury le titre de l'œuvre, en même temps que le numéro de saisie.

Une photo issue d'une série peut être présentée dans une autre Compétition Nationale, la même année. Voir article RÈGLEMENTS COMMUNS (page 23) Dans ces compétitions, il est admis qu'un auteur puisse représenter une série antérieure, mais celle-ci devra comporter au minimum ¾ de nouvelles photos, et donc conserver au maximum ¼ des photos d'une série déjà présentée antérieurement. Une série déjà présentée et actualisée devra être signalée au commissaire national. À défaut, la série pourra être retirée de la compétition.

Cependant une série non sélectionnée en N2 peut être présentée l'année suivante en régional remaniée ou pas.

Guide des compétitions : pages 44 et 45

https://copain.federation-photo.fr/webroot/upload/livrets/guide_compétitions.pdf

Les inscriptions se font uniquement sur le site fédéral **jusqu'au 28/02/2026 minuit**

Vous devez inscrire le titre de votre série et le nombre de photos sur : <http://copain.federation-photo.fr/>

- <http://federation-photo.fr/>

Page Facebook : UR 09 - Union Régionale d'Art <http://ur09.federation-photo.fr/> Photographique Midi Pyrénées - FPF

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé



INFOS FLASH - UR09

Union Régionale d'Art Photographique Midi-Pyrénées

contact : presur09@federation-photo.fr

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé

Les dossiers doivent arriver au plus tard le 28/02/2026 à l'adresse suivante : Commissaire Auteur par intérim : François GALIN **URAPMIP BP 70002 31820 PIBRAC**

mail : francois.galin@ur09.federation-photo.fr; Téléphone : 06.03.44.12.68

(Le contacter pour toute question)

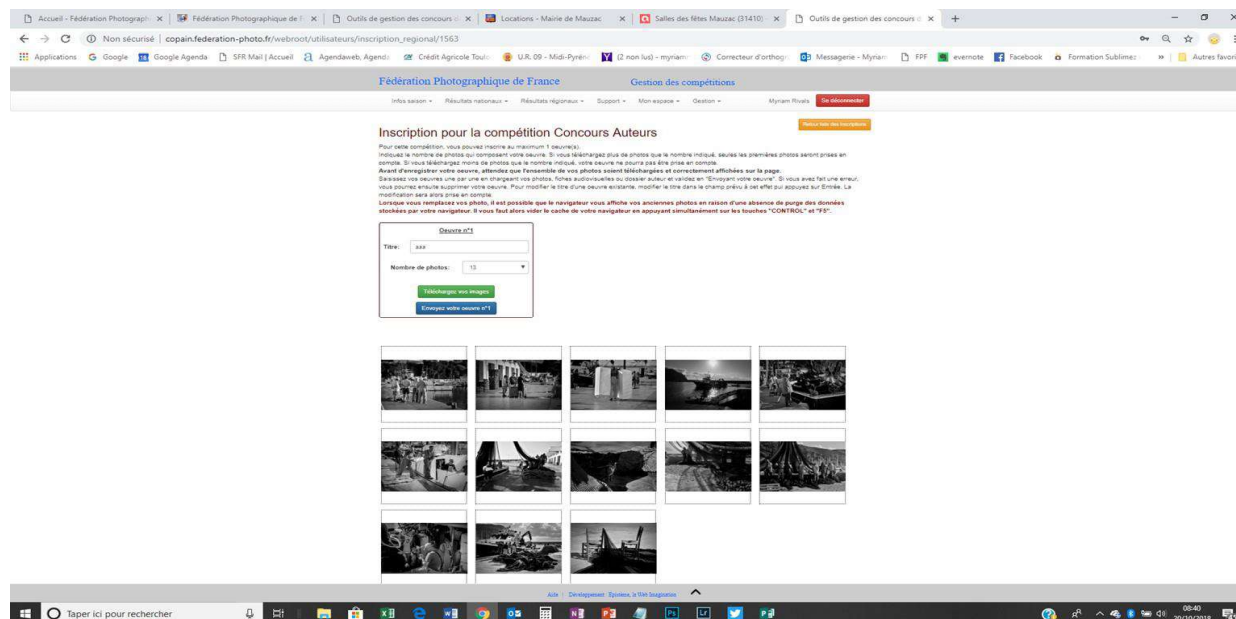
Afin de garantir votre participation et vérifier la conformité avec les critères du règlement fédéral, aucun dossier ne sera accepté le jour même de la compétition.

Toutes les images doivent être téléchargées sur le site <http://copain.federation-photo.fr/>

- Indiquez le nombre de photos qui composent votre œuvre. Si vous téléchargez plus de photos que le nombre indiqué, seules les premières photos seront prises en compte. Si vous téléchargez moins de photos que le nombre indiqué, votre œuvre ne pourra pas être prise en compte.

- Avant d'enregistrer votre œuvre, attendez que l'ensemble de vos photos soient téléchargées et correctement affichées sur la page.

- Visuel d'un dossier téléchargé :



Les photos seront présentées sur un support carton compris entre 1.5 et 2mm dont les dimensions **doivent être comprises entre 30 cm pour la plus petite dimension, et 50 cm pour la plus grande.**

2) Points particuliers.

Pour les diptyques ou triptyques, il ne doit avoir **qu'un fichier et qu'une ouverture dans le passe partout**. Sinon c'est considéré comme 2 images. Cela concerne les concours photos et séries auteur (page 34).

Intelligence Artificielle : «Les images générées par l'intelligence artificielle (IA) sont formellement interdites. Sont seulement acceptés les outils qui permettent d'améliorer la densité, les contrastes, la couleur, le bruit etc... La créativité est libre à condition que toutes les modifications soient le fait de l'auteur.»

Droit d'Auteur : «Dans l'hypothèse de l'utilisation de tout ou partie d'une œuvre (une photographie, une vidéo, un texte, une création architecturale ou une musique...), le participant à une compétition ou une publication s'engage à respecter les droits de l'auteur concerné (droits patrimoniaux et droits moraux). La publication, dans le Florilège, de photos représentant des œuvres d'art sera conditionnée par l'approbation ou non du

- <http://federation-photo.fr/>

Page Facebook : UR 09 - Union Régionale d'Art <http://ur09.federation-photo.fr/> Photographique Midi Pyrénées - FPF

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé



INFOS FLASH - UR09

Union Régionale d'Art Photographique Midi-Pyrénées

contact : presur09@federation-photo.fr

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé

département Publications. Les œuvres d'art doivent être intégrées dans la photographie comme décors et non comme sujet. Voir Article L.121-1 et L.222-4, (page 25 du guide des compétitions et Sanctions page 29)

Chaque épreuve portera à son verso **en haut à gauche** une étiquette à télécharger sur le site des concours. (Le sens de l'étiquette détermine le sens de lecture de l'image.) Veillez aussi à mettre les photos dans le bon ordre.

En cas de qualification pour le National 2, votre dossier sera directement envoyé par du commissaire.

Vous le récupérerez dès son retour auprès de celui-ci, avec les fiches de notation des juges.

Rappel : En cas de qualification au N2, vous devrez envoyer rapidement une planche contact de votre série par mail au commissaire qui se chargera de les imprimer et de les joindre à l'envoi au Club N2.

Le concours régional est ouvert à tous les auteurs régionaux, y compris les non fédérés, cependant les non fédérés ne pourront pas se qualifier pour le National 2

- Un non-fédéré pourra participer aux concours régionaux pendant deux années, même non consécutives et même s'il change de club. S'il souhaite continuer à participer aux concours au-delà de cette période, il devra prendre sa carte fédérale.
- La participation reste gratuite la première année et sera de 20 € la deuxième année ; il n'y aura pas de prix mais un diplôme pour le lauréat non fédéré s'il fait partie des lauréats.

Nous vous attendons nombreux pour participer à cette journée exceptionnelle dans la convivialité et le partage, entrée libre et gratuite.

Gisèle PEYROT-CHEVRY
Présidente de l'UR09

François GALIN
Commissaire Régional Auteurs par intérim

- <http://federation-photo.fr/>

Page Facebook : UR 09 - Union Régionale d'Art <http://ur09.federation-photo.fr/> Photographique Midi Pyrénées - FPF

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé